

Stage **Initiateur Club**
Comité Technique Départemental 54
Nancy 14 et 15 octobre 2023

Réglementation -2

Prérogatives Initiateur Club

SOMMAIRES

- Prérogatives des IC
- Certificat médical
- la FFESSM

L'IC Sur le plan réglementaire : E1 1er niveau d'enseignement FFESSM

Prérogatives E1 :

- **Directeur de plongée en bassin, dans l'espace 0 - 6mètres.**
- **Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace 0 - 6 mètres.**
- **Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau 2 dans l'espace 0 - 6 mètres.**
Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (encadrant E3).
- **Participation aux jurys du brevet N1.**
- **En milieu artificiel : validation de compétences du PE20.**

L'IC Sur le plan réglementaire : **E2** 2ème niveau d'enseignement FFESSM

Prérogatives du E2 (avec ou sans le module d'enseignement 6 – 20m)

- (Initiateur + Guide de Palanquée – Niveau 4 FFESSM)

En plus des prérogatives IC possibilités pour les IC GP/N4 FFESSM (E2), sauf avis contraire du Président du Club,

- Enseignement de la plongée au sein d'un club, dans l'espace 0 - 20 mètres

(jusqu'au Niveau Guide de Palanquée – Niveau 4), sous la direction d'un encadrant E3 licencié.

- Validation de compétences du Niveau 1 et du Niveau 2,

la délivrance de ces brevets se fait sous la signature du président de club pour le Niveau 1, et du président de club et d'un moniteur E3 pour le Niveau 2.

- Validation de plongées encadrées en milieu naturel.

Un stagiaire IC en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle :** Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{ère} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.



MEURTHE-ET
-MOSELLE | 54

Fédération Française d'études et de sport sous-marin Ecole Française de plongée



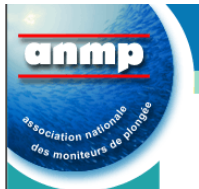
Les organismes de plongées:



est membre fondatrice



Permet le dialogue entre les fédérations nationales



Met en place des équivalences de prérogative au

Niveau international

La F.F.E.S.S.M.

Association loi 1901

avec AG (présidents de club)

Le Comité directeur est élu pour 4 ans (olympiade)

Dernières élections mars 2021

prochaines élections en mars 2024

Et

Une organisation fédérale nationale :

- Siège social à Marseille
- 15 Commissions

La F.F.E.S.S.M.

Statut, rôle et moyens



Fédération Française est agréée avec une mission de service public pour le développement des activités subaquatiques.

Elle bénéficie de subventions et de moyens humains (DTN, CTN, CTS).

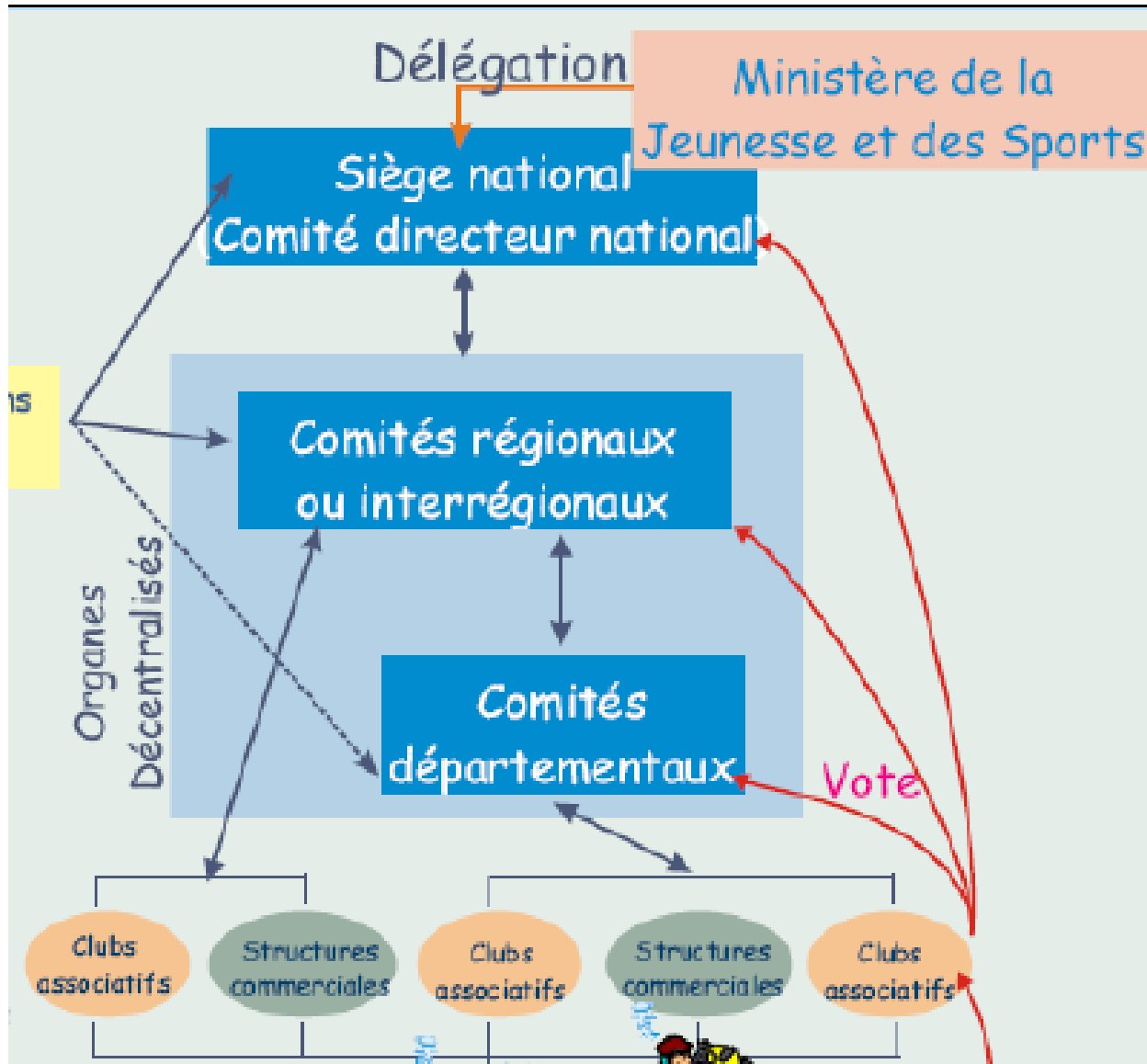


Déléataire : (lettre de mission, convention d'objectifs).

Elle a la charge :

- l'organisation des compétitions officielles;
- la délivrance des titres ;
- de proposer les sportifs de haut niveau ;
- de fixer les règles techniques de son activité ;
- d'être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

La FFESSM : son organisation



Structures décentralisées

Nationale : CDN
Régional : CDR
Départementale : CODEP

Organigramme votes subventions

Les président de clubs élisent une liste de membres pour le comité directeur national

Subventions et aides diverse état

FFESSM : CDN

Les président de clubs élisent les membres du comité directeur

Subventions conseil régional (général)

Comités régionaux : CDR

Les président de clubs élisent les membres du comité directeur

Subventions conseil général

Comités départementaux : Codep

subventions municipalités

Clubs

Les licenciés élisent Les membres des comités directeurs

licenciés

La FFESSM : et ses organes déconcentrés

Une présence sur tout le territoire

17 comités régionaux et interrégionaux
(+ 5 ligues)

90 comités départementaux



La F.F.E.S.S.M. les commissions : 15 commissions : * délégataire

Sportives :

- Plongée subaquatique (technique).
- Nage avec Palmes
- Nage en eau vive
- Apnée
- Plongée souterraine
- Hockey subaquatique.
- Tir sur cible subaquatique
- Plongée Sportive en Piscine
- Pêche sous-marine
- Orientation
- PSP
- Randonnée subaquatique

Culturelles :

- Archéologie subaquatique
- Photos Vidéos
- Environnement et biologie subaquatiques

Activités

- Handisub
- Plongée enfants

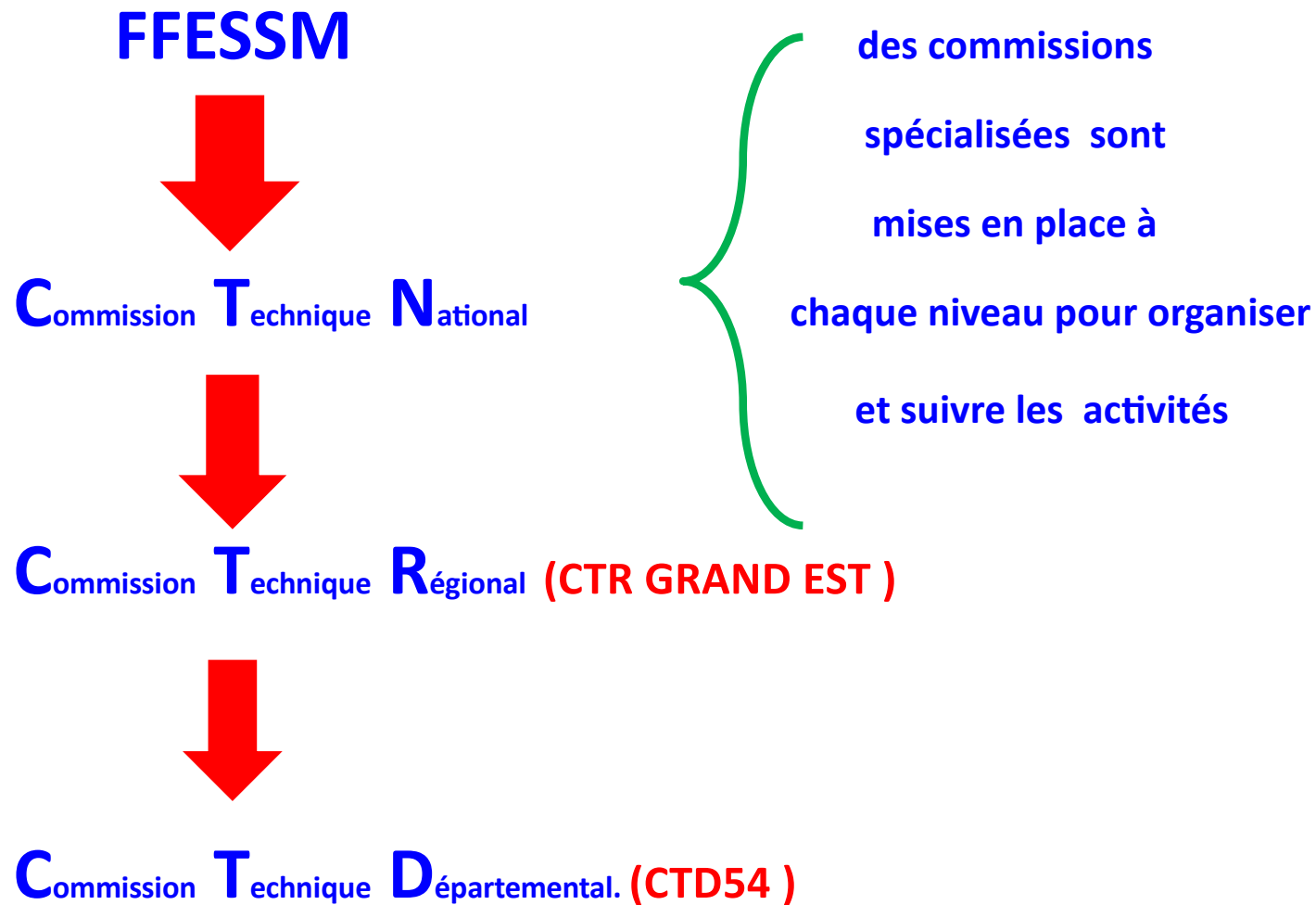


Expertise

- Médicale et prévention
- Juridique

Rôle : proposent des sujets qui les concernent et travailler avec les différents collèges et le CDN (Comité Directeur National) pour établir les règles techniques de leur activité.

La commission : Plongée subaquatique (technique)



Sources d'informations

Sites internet: adresses utile

CTN : <https://plongee.ffessm.fr/qu-est-ce-que-la-ctn>

CTR : <http://www.ffessmest.fr>

FFESSM : <https://ffessm.fr>

Ministère des sports: www.sports.gouv.fr/

Ministère Mer: www.developpement-durable.gouv.fr/-Mer-et-littoral,2045-.html

Textes de lois: <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Codep 54: www.codep54ffessm.fr/

Rôles et missions CTR Grand Est

Transmettre l'information concernant les actualités réglementaires (revue «info est» via internet),

Proposer des formations, des stages


Organiser des examens de moniteurs (TSI, MF1, IC et GP), des compétitions

Organiser des manifestations auprès du grand public ou des licenciés de la Fédération

Aider à la construction et à la «vie» des différentes commissions

En association avec la FROG, gestion de la base fédérale régionale (Gravière du fort).

**Le Comité départemental 54
(CODEP 54)**



The screenshot shows the website for CODEP 54 (Comité Départemental Plongée - FFESSM). The header features the FFESSM logo and the text 'MEURTHE-ET -MOSELLE | 54'. Below the header is a banner with the text 'Le plaisir est sous l'eau!' and an image of a diver. The navigation menu includes: COMITE, COMMISSIONS, CLUBS, PIERRE-PERCEE, DOCUMENTS, CONTACT, LIENS, and EVENEMENTS. There is also a 'SE CONNECTER' link. The main content area is titled 'Bienvenue' and features 'Derniers articles' with three items: 'HANDISUB "Apnée"', 'COVID : Informations FFESSM et Accès Gravière du Fort', and 'Journée apnee handisub'. To the right, there is a 'Actu Facebook' section showing a post from 'CoDep54-FFESSM' with 321 mentions 'J'aime'. At the bottom right, there is a 'Politique de cookies' link.

[http://www.codep54ffesm.fr/ /](http://www.codep54ffesm.fr/)

Rôles et missions CTD 54

Transmettre l'information concernant les actualités réglementaires
Proposer des formations de cadres (IC, MF1, TSI, MF2), des stages d'encadrement.

Animer des Groupes de Travail : Formation de cadres, Gaz, Secourisme,

Apporter de l'aide aux différentes commissions régionales (apnée, photos vidéos subaquatiques, biologie,)

Mettre à disposition des équipements pour les formations ,
l'enseignement, (mannequin de travail RIFAP)

Organiser des examens, des compétitions

Portail de gestion des réservations à Pierre-Percée.



Les structures clubs associatifs

Constitués sous forme **d'association loi de 1901** (gestion bénévole et désintéressée).

Un club associatif comprend minimum 3 membres : 1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire,

- doit avoir des statuts,
- doit s'être déclaré en Préfecture,
- doit s'être affilié à la FFESSM,
- doit se déclarer auprès de la DDJES (Jeunesse et Sport) en tant qu'établissement d'activités physiques et sportives.



Les SCA : Structures Commerciales Agrées

Celles-ci offrent une prestations de service contre rémunération.

Prestations proposées :

- délivrer les licences fédérales,
- organiser des formations FFESSM,
- délivrer des brevets ,des qualifications,
- mise à disposition de moyens matériels et humains lors de sorties en milieu naturel.



DES QUESTIONS ?
MERCI DE VOTRE



ATTENTION